

REGULATED INTERACTIONS UPDATE – Community+++++

March 24, 2017

SUBJECT: Regulated Interactions (Street Checks): Implementation Update

Dear Community Member,

Further to the last update [report](#) provided to the Ottawa Police Services Board, I am providing you with another update on Street Checks – now referred to as Regulated Interactions.

The Minister of Community Safety and Correctional Services announced new Ontario Regulation 58/16 last spring following the province-wide consultation efforts to develop regulations for street checks.

The Regulation, entitled “Collection of Identifying Information in Certain Circumstances – Prohibition and Duties,” provides for voluntary police-public interactions which are designed to ensure that the regulated interactions are without bias or discrimination. It establishes rules for: data collection, retention, access and management, training, and policy and procedures with audit and public reporting requirements.

I had temporarily delayed the use of Regulated Interactions by Ottawa Police members until the necessary implementation steps had been undertaken. A significant amount of work has been carried out to ensure compliance with the regulations that has impacted many areas of the organization – especially in relation to the mandatory training, data management processes and storage, auditing and reporting.

It is important that we keep the community informed of project progress and promote continued dialogue. You are encouraged to visit ottawapolice.ca/regulatedinteractions for more information, including access to provincial public education materials.

The Ottawa Police Service is committed to community engagement, crime prevention and community safety while balancing the rights of individuals.

Charles Bordeleau
Chief of Police

OBJET: *Interactions réglementées (contrôles de routine): mise à jour sur la mise en œuvre*

Cher membre de la collectivité,

Pour faire suite au plus récent [rapport](#) d'étape présenté à la Commission de services policiers d'Ottawa, je vous propose une nouvelle mise à jour concernant les contrôles de routine – appelés dorénavant des interactions réglementées.

Le printemps dernier, le ministre de la sécurité communautaire et des services correctionnels fit l'annonce du nouveau Règlement de l'Ontario 58/1, à la suite des efforts de consultation menés à travers la province afin de mettre au point des règles portant sur les contrôles de routine.

Ce règlement, intitulé « Collecte de renseignements identificatoires dans certaines circonstances – Interdiction et obligations, » prévoit de nouvelles règles portant sur des interactions volontaires entre la police et le public, qui sont conçues afin que ces interactions réglementées se déroulent sans parti pris ni discrimination. Il établit des règles quant à la collecte, la rétention, l'accès et la gestion des données, la formation, la politique et la procédure, et comprend des exigences en matière de vérification et de présentation de rapports destinés au public.

J'avais temporairement retardé l'emploi des interactions réglementées par les membres de la Police d'Ottawa jusqu'à ce que les mesures de mise en œuvre nécessaires aient été entreprises. Des efforts considérables ont été déployés pour assurer notre conformité à une réglementation ayant touché de nombreux secteurs de notre organisation – surtout en matière de formation obligatoire, de processus de gestion, d'entreposage, de vérification et de communication des données.

Il nous importe de tenir la collectivité au courant de l'évolution du projet et de favoriser le dialogue. Nous vous invitons à visiter le ottawapolice.ca/regulatedinteractions pour obtenir plus de détails, ainsi que pour accéder à la documentation d'éducation publique de la Province.

Le Service de police d'Ottawa est résolu à œuvrer pour la mobilisation communautaire, la prévention du crime et la sûreté de la collectivité tout en les conciliant avec les droits individuels.

Charles Bordeleau
Chef de police